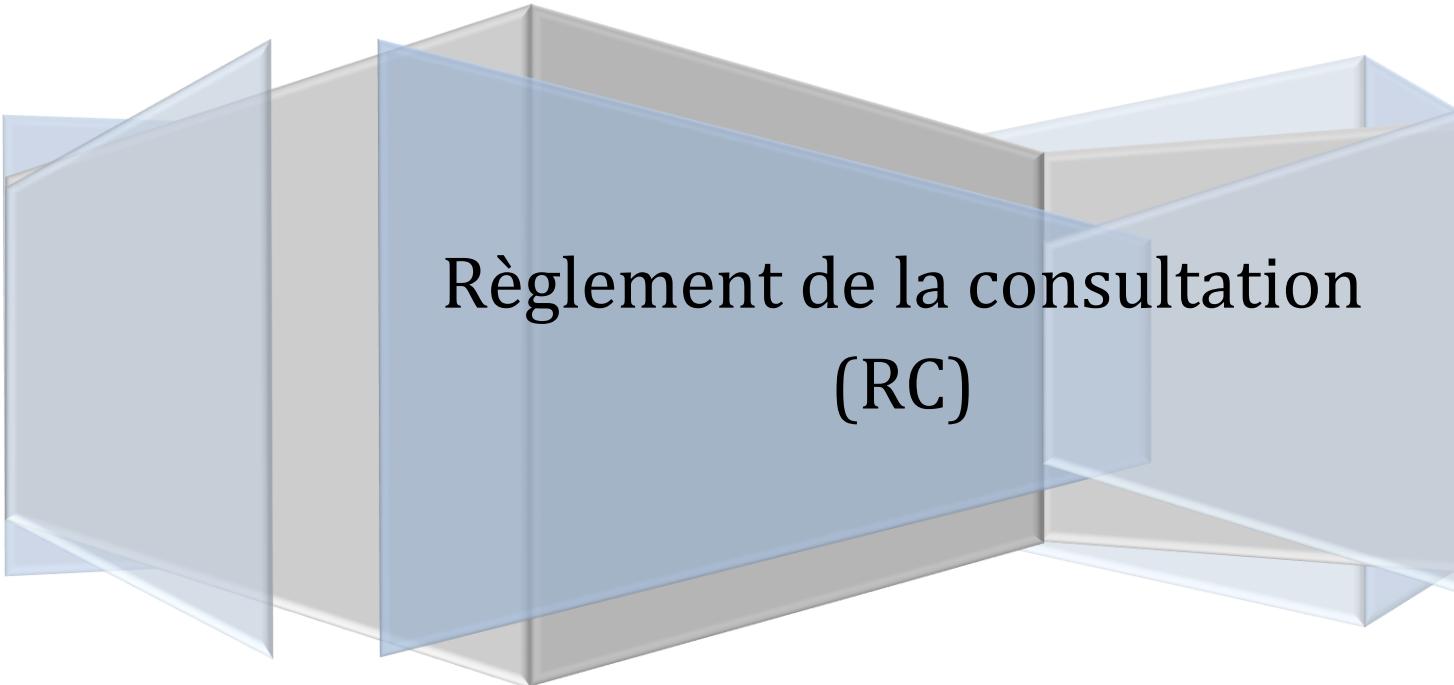


Création d'un ATELIER RELAIS POUR ACCUEILLIR UNE ACTIVITE DE SERVICE AMBULANCE SUR LA COMMUNE DE CHAMBERET

Mission de maîtrise d'œuvre



Règlement de la consultation
(RC)

ARTICLE 1 – MAITRE D'OUVRAGE**Pouvoir adjudicateur :**

M. le Président

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15, avenue du Général De Gaulle

19 260 - TREIGNAC

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : www.centreofficialles.com ou sur le site de la Communauté de Communes : <http://ccv2m.fr/category/marches-publics/>

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION**2.1. Préambule**

Dans le cadre d'accompagnement d'une entreprise en phase de développement, la communauté de communes de TREIGNAC a décidé d'engager la présente consultation de maîtrise d'œuvre en vue de réaliser la création d'un atelier relais pour accueillir une activité de service ambulance sur la commune de Chamberet.

2.2. Définition du projet

Le bâtiment, d'une surface évaluée à environ 260 m², sera construit sur le lot N°11 du lotissement « cardinal » - commune de CHAMBERET d'une superficie d'environ 1 060m², dont les travaux de viabilisation sont en cours de finalisation.

Les besoins fonctionnels prédéfinis sont stipulés à l'article III du programme.

Les surfaces mentionnées sont indicatives et reflètent les besoins exprimés par le professionnel, elles sont susceptibles d'être révisées lors de l'élaboration du projet en concertation avec lui et les représentants de la Communauté de Communes.

La conception du bâtiment devra permettre une reconfiguration éventuelle, en vue d'accueillir un autre type d'activité, (commerce, artisanat,)

Le projet devra prendre en compte l'aménagement de la plateforme.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, retenue pour le marché de maîtrise d'œuvre est de 192 000.00€HT.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**3.1. Etendue de la consultation et mode de consultation**

La présente consultation ouverte est organisée par un Pouvoir Adjudicateur selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Elle porte sur les éléments correspondant à la mission de base telle que définie dans le décret « mission » d'application de la loi MOP :

- APS : Etudes d'avant-projet sommaire
- APD : Etudes d'avant-projet définitif
- PRO : Etudes de projet
- ACT : Assistance pour la passation du ou des contrats de travaux

- VISA : Visa des pièces techniques fournies par l'entreprise
- DET : Direction d'exécution des contrats de travaux
- AOR : Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie du parfait achèvement.

-

3.2. Décomposition en tranches du programme

Le marché est composé d'une tranche unique

3.4. Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont proposés par le candidat dans l'acte d'Engagement et font l'objet d'une acceptation de la personne publique. L'ensemble ne devra pas dépasser un délai maximum de **12 mois**.

3.5. Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 27 août 2018 à 11 heures 30**

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

4-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Documents à fournir obligatoirement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :
 - État annuel des certificats fiscaux et sociaux
 - Attestation d'assurance justificative d'une couverture décennale.

Contenu de l'offre

- L'acte d'engagement :

Le candidat complétera l'annexe à l'acte d'engagement relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants.

L'équipe qui sera chargée de cette mission sera composée au minimum **d'un architecte, d'un bureau d'étude structure et d'un bureau d'études fluides.**

Le mandataire devra être un architecte

- **Le CCAP,**
- **le programme de l'opération,**

- Une note de synthèse de compréhension et faisabilité, établie de façon spécifique et objective pour le présent marché de maîtrise d'œuvre en respectant les indications ci-dessous :

1. Organisation et moyens

Présenter les moyens humains affectés à l'exécution du marché avec la description de l'organisation particulière de l'équipe de projet et un organigramme concernant chaque phase de la mission ; les candidats doivent indiquer les noms, les titres d'étude et l'expérience professionnelle des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

La répartition des prestations et des responsabilités entre les différentes cotraitants sera clairement décrite.

Les CV du chef de projet et des principaux intervenants seront annexés au présent mémoire ;

Présenter l'organisation de la cellule projet ;

Présenter les moyens matériels et logiciels affectés à l'exécution du marché.

2. Réponse aux besoins

Perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme ;

Méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéances du programme et à l'organisation du maître d'ouvrage ;

Analyser les enjeux exprimés par le maître de l'ouvrage et justifier de la prise en compte de ceux-ci dans l'organisation et la méthodologie de l'offre ;

Décrire la méthode d'étude proposée à chaque phase de la mission, en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage ;

Identifier le contenu et la précision des documents produits à chaque phase de la mission ;

Préciser les modalités de rendu et de calendrier des prestations et présenter les moyens de communication mis en œuvre pour assurer la coordination nécessaire et l'information du maître d'ouvrage et de ses partenaires ;

Adéquation entre l'offre et les prestations proposées.

4.2-Rédaction

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés.

4.3- Monnaie du marché

Le marché est libellé en Euros.

4.2-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

Maîtrise d'œuvre - NE PAS OUVRIR - Création d'un atelier relais sur la commune de CHAMBERET.

Les plis devront être remis contre récépissé ou, s'ils sont envoyés par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal.

A l'adresse suivante

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15, avenue du Général De Gaulle

19 260 - TREIGNAC

Horaires d'ouverture du service : Lundi au Vendredi 8H30-12H00 et 13H30-17H30

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique sur la plateforme : www.centreofficielles.com.

4.3-Négociation

Il n'est pas prévu de négociation

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des propositions sera effectué selon les critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés
2. Capacités professionnelles, techniques et financières

Critères de jugement des offres :

1. la valeur technique (pondération : 60)
2. le prix (pondération : 40)

1. la valeur technique

Notée sur 60, sera jugée par une note de synthèse de compréhension et faisabilité détaillant :

1. *Organisation et moyens* (40% de la note - 24 points)
2. *Réponse aux besoins* - (60% de la note - 36 points)

2. le prix

Noté sur 40

L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 40. Les autres offres seront notées de la façon suivante : (Offre moins disante / Offre examinée) x 40.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

1) Renseignements administratifs

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15, avenue du Général De Gaulle

19 260 – TREIGNAC Tél. : 05 55 73 45 92 mail : contact@ccv2m.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : Nicolas GRANGER

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources

15, avenue du Général De Gaulle

19 260 – TREIGNAC Tél. : 06 48 71 86 09 Mail : nicolas.granger@ccv2m.fr

AMO :

Claude TOURNEIX

Bureau CTI19

Le Bech

19800 – CORREZE

05 55 21 40 76 – 06 73 85 23 58

ARTICLE 7 – DISPOSITION D'ORDRE GENERAL

En cas de litige, le Tribunal Administratif de LIMOGES sera seul compétent.